Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_16-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/16

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Budget principal – Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 s'élève globalement à 26 264 356.91 € répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

Budget principal Projet de BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 535 817,48 €	13 535 817,48 €
Investissement	12 728 539,43 €	12 728 539,43 €
Total	**26 264 356,91 €**	**26 264 356,91 €**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est jointe en annexe.

Plusieurs documents présentant le projet de budget primitif 2026 sont joints en annexe **(Annexes 1.16, 2.16, 3.16 et 4.16)**, ces documents étant consultables en mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,
Vu l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu la délibération n° 2026-01-26-03 du 26 janvier 2026 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2026,

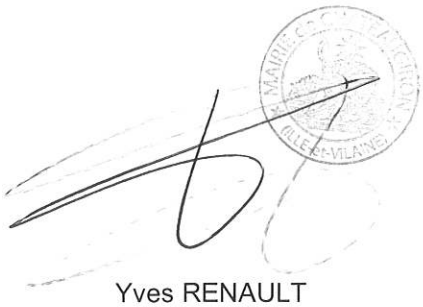
Vu la présentation du budget 2026 faite lors de la séance du Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_16-DE

Après en avoir délibéré à 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (groupe de la Minorité), le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif « Commune » pour l'exercice 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN